REPUBLIQUE DESCRIPTION \
Parx - Travail - Patric

MINISTERE DE L'AGRICULTURE EL DU DEVELOPPEMENT RUR (L

SECRETARIAN GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES *-

SERVICE DES MARCHES >



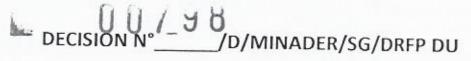
Pence Mark Latherhand

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DIVILOPMENT

SECRET INFIL GENERAL

DEPARTMENT OF MATERIAL INDICES RESSOURCES

CONTRACTS SERVICES



Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL Autorité contractante

Vu la Constitution :

Vu le Décret 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement ; modifié et complété par décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le n° 2011/412 du 09décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret 2005/118 du 15 Avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics Vu le Décret 2005/366 du 20 luin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret 2005/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics Vu le Décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics
 Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;

Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 :

Vu la Décision N°00000432 du 18 Juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Interne de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

Vu Décisions Nº 00432/CAB/MINMAP du 18 Juin 2019 portant nomination de Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés Publics. Note de Service N°034/NS/MINMAP/CAB du 25 Avril 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Interne de Passation des Marchés placées des Chefs de Départements ministériels;

Vu l'arrêté conjoint Nº 00000226/MINMAP/MINFI du 06 Août 2013 fixant le montant des indemnités de sessions des Présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passations des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres;

-DECIDE-

<u>Article 1er</u>: La composition de la Commission Interne de Passation de Marché auprès du MINADER est, pour à compter de la date de signature de la présente Décision, constatée ainsi qu'il suit.

Président: Monsieur BELLO Léonard

Membres:

- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur AMENGUELLE IBOUKOUN Thierry;
- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Monsieur ZOUTENE DOUFENE
- Représentant du Ministère de Finances : Monsieur HAYATOU Abdoulaye ;
- Représentant du Maitre d'Ouvrage : Monsieur NKA Charles Noël ;

Secrétaire : Mme BASSANGUEN Née SEH EPAGNA Béatrice.



<u>Article 2</u>: 1% Les Présidents, Membres et Secrétaire year à l'article 1 et et dessus, sont désignés pour un mandat de deux (02) aus renouvelables une tois

2º/ Toutefois, il peut être mis fin a leiu mandat à tout moment, en cas de manquement avéré.

Article 3: Les intéressés percevront une indemnité de session dont les montants sont fixés par l'arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI du 06 Août 2013 susvisé et imputé sur la ligne 5330350060 6263 intitulée « Commission interne de passation des Marchés, Primes Spécifiques » du budget de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour l'exercice 2014.

Article 4: La présente Décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout ou besoin sera.

Yaoundé, le 1 4 OCT 2019

LE MINISTRE

Gabriel MBAIROBE